

Département de la Savoie

Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE

**MAIRIE DE CEVINS**

**☎ 04.79.38.20.28**

**Fax 04.79.38.26.59**



**AVIS**



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 07 Février 2014 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14

Présents : 13

Votants : 13

### Absents :

M. Denis FORNEROT.

### Secrétaire de séance :

Mme Nadège PAILLARDIN.

**Compte rendu rédigé par M. Karim AMELLAL et approuvé par M. Bernard PIVIER.**

En début de séance, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité **Mme Nadège PAILLARDIN** en tant que secrétaire de séance.

### TDF (Télé Diffusion de France) :

Renouvellement du bail pour le site de La Coutaz.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le renouvellement du bail entre la Commune de Cevins et TDF pour une durée de 12 ans à compter de sa date d'effet fixée au 1<sup>er</sup> Juillet 2014, et autorise M. le Maire à signer le document afférent.

### FINANCES :

Demande de subventions pour les travaux à l'Eglise.

Après avoir reçu l'avant-projet final pour la restauration en toitures et façades de l'Eglise Saint-Nicolas, par le cabinet d'architectes D'AR JHIL, le Conseil Municipal est informé des différents organismes susceptibles de subventionner les travaux :

- La Fondation du Patrimoine – délégation de la Savoie,
- Le Conseil Général,
- La DRAC Rhône-Alpes,
- Le STAP 73,
- Le Crédit Agricole : financement des caisses régionales,
- Le Diocèse de Chambéry / Moutiers / Tarentaise,
- Le député du Canton au titre de sa réserve parlementaire.

Pour la demande de subvention auprès des organismes susmentionnés, le Conseil Municipal vote contre à 10 votes (et 3 votes pour : K. AMELLAL, J. MARQUES, S. PIVIER), en raison des échéances électorales, afin de laisser la décision à la future équipe municipale.

### **CCAS :**

Repas des Sages 2014 : Convention avec la Pastourelle du Val d'Arly.

Pour l'organisation du Repas des Sages, prévu le Dimanche 23 Février 2014, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention pour animation du Groupe Folklorique « La Pastourelle du Val d'Arly », et autorise M. le Maire à signer le document afférent.

### **« Service Maintien à domicile » / CCAS d'Albertville :**

Avenant n°1 à la convention de participation aux frais de fonctionnement.

Après avoir pris connaissance de la délibération de la Ville d'Albertville, du 16 Octobre 2013, fixant la contribution des Communes Extérieures pour le Service Maintien à Domicile à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de l'avenant n°1, et autorise M. le Maire à signer le document afférent.

Désormais, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014, la participation au coût de l'heure d'intervention du Service Maintien à Domicile demandée à la Commune de CEVINS sera égale à 2.50 Euros de l'heure.

### **Informations et questions diverses :**

- Autorisations d'urbanisme déposées en Mairie.

Le Conseil Municipal est informé des permis de construire déposés en Mairie depuis la dernière réunion de Conseil Municipal.

- Mission temporaire d'archivage des documents de la Mairie.

Le Conseil Municipal est informé du courrier du Président du CDG, reçu le 31 Janvier 2014, qui répond à notre demande d'archivage des documents de la Mairie. L'intervention sera programmée au cours de l'année 2014.

- Bulletin Municipal 2014 : validation, et choix de l'éditeur.

**Monsieur Bernard PIVIER** expose l'état d'avancement du bulletin municipal 2014, et soumet au Conseil Municipal les différents devis sollicités.

Après avoir pris connaissance de ces informations, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise BORLET IMPRIMERIE, pour un montant de 1 320 Euros H.T.

- Autres :

Employés communaux :

- Entretien des locaux Ecole et Mairie :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant au contrat de l'employée communale travaillant à La Poste pour l'entretien des locaux et de la Mairie, en remplacement de l'employée communale en arrêt maladie.

- Remplacement de l'ATSEM :

Le Conseil Municipal est informée de l'arrêt maladie de l'ATSEM, du 06 février 2014 au 07 février 2014 inclus, et du recrutement à titre temporaire d'un agent pour pallier à ce remplacement.

- Révision des tarifs de location salle des fêtes :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les mêmes tarifs de locations de la salle des fêtes pour l'année 2014.

- Convention de stage :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention relative à un stage de découverte en milieu professionnel, d'un Collégien en 3<sup>ème</sup> prépa-pro au Lycée Ambroise Croizat de Moutiers (CAP Entretien en Milieu Rural), du 17 au 22 mars 2014, et autorise M. le Maire à signer le document afférent.

- Cedralis :

Suite à une question lors de la réunion du dernier Conseil Municipal, l'entreprise CEDRALIS a été contactée. Un test pour la diffusion de messages d'alertes est possible et pourra être expérimenté sur la commune.

- Questions diverses orales :

**Monsieur Thierry LEBRUN** exprime son mécontentement de voir associer en partenariat la Commune à Bouygues Telecom pour l'expérimentation de la 4G sur la commune (réunion organisée le 05/02/2014 à la salle des fêtes). M. le Maire répond que l'expérimentation entre dans le cadre de la Mission Très Haut Débit mise en place par la ministre Fleur Pellerin, pour évaluer l'efficacité de cette technologie dans la desserte des zones de montagne. Le courrier reçu du Ministère délégué chargé des PME, de l'innovation et de l'Economie Numérique cosigné par Bouygues Telecom, qui soutient cette expérimentation, est consultable en Mairie sur demande.

**Monsieur Bernard PIVIER** rappelle que dans le règlement de la salle des associations (C3I), une clé devra être remise à chaque association utilisatrice des locaux.

**Monsieur Antoine LOMBARDO** lit une déclaration dans laquelle il exprime son mécontentement par rapport à la gestion de la commune du Maire, et ses propos relayés dernièrement dans la presse locale. M. le Maire ne souhaite pas répondre, et pourra s'expliquer lors de la prochaine réunion.

La parole étant donnée au public. **Monsieur Hervé POINTET** interpelle le Conseil Municipal à propos des éclairages défectueux des toilettes de l'école (maternelle), et de l'entrée de la salle des fêtes, qui s'allument constamment, alors que les locaux sont inoccupés. Les élus vont étudier ce point, pour corriger ce système, puisqu'il est effectivement trop sensible.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question orale n'étant posée, la séance est levée à 20h50.

CEVINS le 14 Février 2014.

**Le Maire,**

Karim AMELLAL.